



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la ville de Méricourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant l'organisation par la municipalité d'un marché de Noël du vendredi 15 décembre au samedi 16 décembre 2023

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement à cette occasion et prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents,

### ARRETE

Article 1 : du 15 décembre 2023 7h00 au 17 décembre 2023 7h :

– stationnement interdit du n°1 au n°7 place de la République

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application des présentes dispositions sera apposée par les services techniques de la Ville de Méricourt.

Article 3 : Tous véhicules ne répondant pas aux dispositions énoncées ci-dessus pourront être pris en charge par la fourrière sur l'ordre des services de police compétents.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police d'Avion, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Lens, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Méricourt, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Méricourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Méricourt, le huit décembre deux mil vingt trois

Le Maire,

  
Bernard BAUDE.

Affiché, notifié, déposé le 8 décembre 2023